



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1101, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **13 mars 2018** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 20 h. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE NO° 18-01 : 840, montée Sainte-Julie à Sainte-Julie – Zone H-357

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La construction d'un abri d'auto dont la hauteur de l'ouverture en façade est de 3,45 mètres, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.1.8.4 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot **5 550 700** du cadastre du Québec.

DEMANDE NO° 18-02 : 1094, rue Jean-Lesage à Sainte-Julie – Zone H-506

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'une véranda attenante au bâtiment principal à une distance de 6,25 mètres, plutôt que 7,5 mètres, de la limite arrière du terrain, empiétant ainsi de 1,25 mètre dans la marge fixe arrière, contrairement aux dispositions de l'article 4.3.6.2 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot **5 551 334** du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 février 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate